



## AL BARID BANK REGLEMENT DE JEU CONCOURS

- Titre ou dénomination du jeu concours : « Tombola Voyage Client Infinite VIP ».
- La société organisatrice du jeu concours est : « AL BARID BANK ».
- Adresse de la société organisatrice « AL BARID BANK » : Angle Bd Brahim Roudani et Bd Ghandi, Numéro 798 Bd Ghandi, 20380 Casablanca.
- Le jeu-tombola est gratuit et est organisé au profit de tous clients majeurs détenteurs de la Carte « INFINITE VISA », et ayant effectué au moins une transaction (paiements par : TPE, sur sites de ventes en ligne), durant la période promotionnelle, à savoir du 14 juin au 15 août 2021, leur ouvrant ainsi droit à la participation au tirage au sort.
- Les chances de gain des personnes participant à ce jeu sont égales.
- Ce jeu se déroulera entre les dates du 14 juin au 15 Août 2021.
- Les lots mis en jeu sont les suivants :

Nature des lots	Valeur commerciale par unité	Nombre mis en jeu
- Séjour VIP pour deux (02) personnes pendant deux (02) nuits dans une suite en pension complète incluant des prestations de Thalasso et SPA dans un des hôtels suivants :		02
* Hôtel MENARA PALACE MARRAKECH	9580,00 DHS	
* Hôtel THALASSA SEA AGADIR	10.100,00 DHS	
* Hôtel MAZAGAN EL JADIDA	10.700,00 DHS	
* Hôtel TAMOUDA BAY MDIEQ	14.350,00 DHS	

### • LA PARTICIPATION :

#### ○ Les conditions :

- La participation à la tombola est ouverte à tous les clients résidant sur le territoire marocain, majeurs (ayant au moins 18 ans), détenteurs de la Carte « INFINITE VISA », et ayant effectué au moins une transaction (paiements par : TPE, sur sites de ventes en ligne), durant la période promotionnelle, à savoir du 14 juin au 15 août 2021, ce qui leur ouvre droit de participer au tirage au sort pour le gain d'un voyage tel que décrit ci-dessus.



○ **Le mécanisme :**

Le mécanisme de la campagne est le suivant :

- Toute personne majeure répondant aux critères et obéissant aux conditions ci-dessus, détenant la carte « INFINITE VISA » et ayant effectué au moins une transaction (paiements par : TPE, sur sites de ventes en ligne), durant la période promotionnelle, à savoir du 14 juin au 15 août 2021, et ce sans montant minima, sera intégrée au sein d'une base de données, laquelle sera la base du tirage au sort dont il sera parlé ci-dessous
- Un tirage au sort prévu pour le 31 août 2021, désignera DEUX (02) gagnants qui se verront attribuer chacun : UN (01) Séjour VIP pour deux (02) personnes pendant deux (02) nuits dans une suite en pension complète incluant des prestations de Thalasso et SPA dans un des hôtels suivants :
  - \* Hôtel MENARA PALACE MARRAKECH d'une valeur de 9580,00 DHS
  - \* Hôtel THALASSA SEA AGADIR d'une valeur de 10.100,00 DHS
  - \* Hôtel MAZAGAN EL JADIDA d'une valeur de 10.700,00 DHS
  - \* Hôtel TAMOUDA BAY MDIEQ d'une valeur de 14.350,00 DHS

Il est précisé que toutes consommations (boissons, repas ou autres...) ou prestations qui occasionneraient un dépassement de l'une des valeurs ci-dessus mentionnées seront facturées au gagnant et seront donc à sa charge, sans qu'il lui soit possible d'en demander le remboursement à la société « AL BARID BANK ».

- Les gagnants seront contactés par appel téléphonique par le Centre de Relation Client (CRC), dans un délai d'UNE (01) semaine maximum après le tirage au sort par le Centre Relation Client d'Al Barid Bank.
- Les gagnants devront se diriger dans un délai maximum d'UN (01) mois après l'annonce de leur gain, vers l'agence de voyages « JAMBO TOURS », afin d'organiser ledit séjour et procéder ainsi à la réservation au sein de l'un des hôtels ci-dessus mentionnés, passé ce délai d'UN mois le lot est considéré comme perdu et aucune réclamation ne pourra être soulevée.
- Les séjours ainsi proposés pourront être organisés entre les dates du 28 septembre 2021 et le 28 septembre 2022.
- Les gagnants n'ayant pas organisé leur séjour pendant la période ci-dessus et/ou qui n'auraient pas consommé leur gain durant ladite période du 28 septembre 2021 au 28 septembre 2022, et ce pour quelques raisons que ce soient, ne pourront plus prétendre à en profiter passé ce délai.
- Il est entendu que ni la société « AL BARID BANK » ni le prestataire « JAMBO TOURS » ne sauront être tenus responsables du manque de disponibilités des séjours aux dates choisies par les gagnants, qui devront opter pour des dates disponibles.
- Dans le cas où les déplacements vers les destinations choisies par les gagnants nécessiteraient une autorisation quelconque, lesdits gagnants feront leur affaire personnelle de l'obtention de ladite autorisation.



- La campagne se terminera le 15 Août 2021, ainsi le dernier délai pour participer audit jeu concours est le 15/08/2021 à minuit et toute participation au-delà de cette date butoir ne sera pas prise en considération.  
Le tirage au sort sera programmé à la date mentionnée ci-dessous.

- **Communication du principe de la promotion :**

La promotion de la tombola sera communiquée au Maroc via :

- Campagne mailing

- **Les personnes exclues :**

Ne peuvent participer à la tombola les :

- Membres du personnel de la société organisatrice AL BARID BANK ;
- Membres du personnel de l'agence « JAMBO TOURS » ;
- Les mineurs ;
- Personnel de l'Etude du notaire dépositaire du présent jeu.

- **Le nombre de participations :**

Aucune limitation n'est prévue concernant le nombre de participations par clients ; qui peuvent par conséquent participer à hauteur du nombre de transactions (paiements par : TPE, sur sites de ventes en ligne) effectuées avec leur carte « INFINITE VISA », afin de maximiser leurs chances de gain.

Toutefois, les gains issus de la tombola ne sont pas cumulatifs, tout participant à ce jeu gratuit ne pourra gagner qu'une seule et unique fois. Par conséquent, si un participant est désigné gagnant et est de nouveau tiré au sort, ce dernier tirage sera considéré comme nul.

- **Procédure de participation :**

- En fonction du mécanisme de promotion tel que défini, seront offerts DEUX (02) Séjours VIP pour deux (02) personnes pendant deux (02) nuits dans une suite en pension complète incluant des prestations de Thalasso et SPA dans un des hôtels ci-dessus, à répartir entre DEUX (02) clients détenteurs de la carte INFINITE VISA, qui auraient effectué au moins une transaction (paiements par : TPE, sur sites de ventes en ligne) durant la période promotionnelle, à savoir du 14 juin au 15 août 2021, et tirés au sort.

Toute personne détentrice de la carte « INFINITE VISA » et ayant effectué au moins une transaction (paiements par : TPE, sur sites de ventes en ligne) entre le 14 juin et le 15 août 2021, se verra automatiquement intégrée au sein d'une base de données établie par la société BANK AL MAGHRIB, leur permettant ainsi de participer au tirage au sort.

Tout participant, accepte les conditions et modalités du présent règlement d'une manière définitive par le simple fait de sa participation. Le seul fait d'accepter le gain implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Il est notable que ce jeu est aléatoire et que le gain n'est pas systématique.



• **LOTS : CONDITIONS ET ATTRIBUTION.**

Le tirage au sort, sera effectué par Maitre Zineb BELGHALI BENJELLOUN ou par un représentant de son étude, et aura lieu le 31 août 2021.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la date du tirage au sort.

Ce tirage au sort sera effectué sur la base de données regroupant les coordonnées et les numéros de téléphone portable (GSM) ou de téléphone fixe, de toutes personnes réunissant les conditions afin de participer à la tombola.

Les tirages au sort se dérouleront au sein des locaux de la Direction Marketing d'AL BARID BANK sis au Boulevard Abdelmoumen à Casablanca.

Par ailleurs, un procès-verbal sera dressé à cet effet et signé par le(s) représentant(s) habilité(s) d'AL BARID BANK.

Les modalités de remise et de réclamation des lots sont fixées comme suit :

- Les gagnants seront contactés par appel téléphonique par le Centre de Relation Client (CRC), dans un délai d'UNE (01) semaine maximum après le tirage au sort par le Centre Relation Client d'Al Barid Bank.
- Les gagnants devront prendre attache avec l'agence « JAMBO TOURS » et ce dans un délai maximum d'UN (01) MOIS à compter de l'annonce de leur gain, afin de fixer leurs choix concernant tant l'établissement hôtelier que la date de leur séjour, à la suite de quoi ils devront fournir une copie de leur pièce d'identité et signer une décharge pour pouvoir en bénéficier.
- Dépassé ce délai d'UN (01) mois, le lot est considéré comme perdu et aucune réclamation ne pourra être soulevée.

Chaque gagnant remporte un seul lot.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Le gagnant devra se présenter lui-même à l'agence « JAMBO TOURS » munie de sa pièce d'identité en cours de validité ou le cas échéant par une personne mandatée par lui par procuration légalisée. Le lot est attribué nominativement et ne peut être cédé à des tiers, ni échangé contre sa valeur en espèces ni être remplacé par un autre lot.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'empêchement à joindre les gagnants pour cause de numéro de téléphone erroné, incomplet ou de changement de numéro de téléphone non communiqué comme en cas de non présentation des gagnants dans les délais ci-avant impartis pour leur présentation à ladite agence « JAMBO TOURS ».

• **Communications :**

Le ou les gagnants tirés au sort et qui acceptent leurs gains consentent expressément et librement à autoriser la société AL BARID BANK à les photographier, filmer et à utiliser leur noms, voix et /ou images à des fins qu'elles jugeront utiles (publicité, publication de leurs photos ou la diffusion de films accompagnés de leurs noms et prénoms...). Cette condition



est substantielle, et donc le ou les gagnants refusant de se faire prendre en photo ou leur image ne pourront en aucun cas bénéficier de leur gain. Le ou les gagnants sont considérés de ce fait ayant renoncé à son ou leur gain définitif sans aucun droit de réclamation.

A cet égard, la décharge que signeront les gagnants après leur passage chez « JAMBO TOURS » pour récupérer leur lot et fixer les modalités du séjour comportera également une autorisation expresse de sa part d'utiliser son nom et son image à des fins publicitaires.

AL BARID BANK est susceptible d'exploiter les informations collectées et de les communiquer à des tiers aux fins de traitement notamment dans le cadre des opérations publicitaires, des opérations de marketing, à des fins d'étude ou d'analyse, étude de marché et de sondage.

Conformément aux dispositions de la loi 09-08 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participantes à ce jeu-tombola gratuit disposent d'un droit d'accès, de rectification, de retrait ou de radiation des données qui les concernent. Les participantes peuvent exercer ce droit en faisant la demande auprès de leur agence AL BARID BANK.

Les Participants autorisent AL BARID BANK à envoyer des emails ou des SMS et consentent à payer tous les frais que pourrait imposer l'opérateur téléphonique liés à ces services.

En acceptant ce gain, les gagnants permettent à AL BARID BANK ainsi qu'à ses agences concernées, de garder, de retirer, d'utiliser ou encore de communiquer toute information fournie en rapport avec le gain accepté. Les participants permettent également à AL BARID BANK, dans les limites permises par la loi, de faire part de toute offre qui pourrait susciter leur intérêt.

La société organisatrice s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles des participantes sous réserve de l'autorisation ci-avant.

• **DEPOT ET ENVOI DU REGLEMENT :**

Le présent règlement de loterie publicitaire est/sera déposé :

- A la délégation du Ministère du Commerce et de l'Industrie de Casablanca ;
- Au siège social de la société AL BARID BANK ;
- Auprès de l'étude de Maître Zineb BELGHALI BENJELLOUN, Notaire à Casablanca.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne morale ou physique qui en fait la demande à l'adresse suivante : Angle Bd Brahim Roudani et Bd Ghandi, Numéro 798 Bd Ghandi, 20380 Casablanca et sera consultable en ligne sur le site internet AL BARID BANK : [www.albaridbank.ma](http://www.albaridbank.ma)

• **MODIFICATION DU REGLEMENT :**

La société organisatrice se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement qui seraient nécessaires pour des raisons techniques, juridiques ou organisationnelles.



Tous participants étant réputés l'avoir accepté du simple fait de leur participation à la Tombola, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Les participants qui refusent la ou les modification(s) intervenue(s), ne sont plus admis à participer au tirage au sort.

Et en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la Tombola, à tout moment, à condition d'en aviser les participants sur leur site internet durant la date de validité de la participation de la présente loterie et d'en aviser par la suite le ministère du commerce et de l'industrie. Dans ces cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

• **LIMITES DE RESPONSABILITE :**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue, de manière générale, dans l'hypothèse d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit indépendant de leur volonté. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si le jeu concours venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à la société organisatrice.

• **ATTRIBUTION DE COMPETENCES :**

Ce règlement est établi en conformité avec la loi en vigueur au Maroc. Tout litige naissant à l'occasion du présent règlement relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Casablanca.

**Casablanca, le 11 Juin 2021**

Angle Bd Brahim Roudani et Bd Ghandi, Numéro 798 Bd Ghandi, 20380 Casablanca

Cachet et signature

  
Chef de Direction  
Connaissances Clientèle et CRM  
AL BARID BANK  
Asma ZEROUALI